

FORMULAIRE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LATAXE D'APPRENTISSAGE 2022

La loi précise que l'entreprise reste libre de verser le solde sa taxe d'apprentissage **avant le 31 mai 2022**.

L'APMI AURA est habilitée à percevoir directement ce solde.

Le présent formulaire (dûment rempli) et joint à votre versement permettra de vous retourner sous les meilleurs délais **votre attestation de versement.**

Afin d'obtenir au plus vite votre attestation de versement, merci de retourner par mail ce formulaire de versement dûment complété à apmi@uimm01.fr

VOTRE ENTREPRISE :

NB : ces informations sont indispensables pour établir votre attestation de versement

Raison Sociale :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
SIRET :			

Votre contact pour la taxe d'apprentissage :

NOM	
Prénom	
Téléphone :	
E-Mail :	

Montant de votre versement 2022 en €uros :	
= (Montant de votre MASSE SALARIALE BRUTE au titre des rémunérations 2021 X 0,0068) X0,13	

MODE DE REGLEMENT : <i>(au choix : Chèque ou Virement bancaire)</i>
<input type="checkbox"/> Par virement à l'APMI AURA : IBAN APMI AURA : FR76 3000 4022 4900 0121 4779 284 BIC APMI AURA : BNPAFRPPXXX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Merci d'intituler votre virement ainsi : TA + numéro de SIRET de votre entreprise
<input type="checkbox"/> Par chèque à l'ordre de l'APMI AURA + <u>accompagné de ce formulaire de versement dûment complété</u> UIMM Ain 1 allée des Tyrandes 01 960 Péronnas

Besoin d'aide ? Contactez-Nous

UIMM Ain [04 74 21 60 68](tel:0474216068) ou sur apmi@uimm01.fr